

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/05/11
N° 08

DATE DE CONVOCATION :

5 MAI 2023

DATE D’AFFICHAGE :

5 MAI 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Karine NÉEL, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’Union Commerciale et Artisanale de Mamers et du Saosnois

La Commune a été sollicitée par le président de l’Union Commerciale et Artisanale de Mamers et du Saosnois suite à l’annulation des « 3 jours de Mamers ».

En effet, cette manifestation n’a pu se tenir suite à un mouvement de colère des forains qui ont bloqué l’accès au site de la foire d’exposition.

Le préjudice subi suite aux pertes financières et manque à gagner pourrait mettre en péril l’existence de l’association et donc de nombreuses animations organisées toute l’année à Mamers.

Compte tenu de la situation et dans une action de solidarité il est proposé au Conseil Municipal l’attribution d’une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de l’Union Commerciale et Artisanale de Mamers et du Saosnois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE à la majorité des membres présents et représentés (*15 voix « pour » - 7 voix « contre » - 0 « abstention »*) l’attribution d’une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de l’Union Commerciale et Artisanale de Mamers et du Saosnois.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze mai deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,

Publiée par voie électronique
le 23 mai 2023